

Le centre de vacances appartient à toutes les personnes qui y séjournent. Elles se doivent de le respecter dans leurs actes et propos, afin de faire en sorte que tous puissent y goûter une saine atmosphère de bonne humeur, de découvertes et de repos.

POUR RENDRE VOTRE RÉSERVATION DÉFINITIVE

- Nous adresser votre contrat de réservation dûment complété,
- Nous verser l'acompte demandé selon les modalités ci-dessous par virement ou par chèque.
- Nous verser la somme de 55 € au titre des droits d'inscription obligatoires correspondant aux frais de dossier (40 €) et d'adhésion à « l'association des Maisons Familiales de Seyne-les-Alpes », gestionnaire des Clarines (15 €)
- Nous retourner signé et dater le document « Conditions générales de vente les Clarines – Classes ».

L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIALES DE SEYNE-LES-ALPES

Elle est facturée par année civile, les frais de dossier sont exigibles à chaque séjour. Le droit d'inscription est acquis à l'association dans tous les cas.

LE RÈGLEMENT DE VOTRE SÉJOUR

Il devra être réglé à l'association comme suit, sauf dispositions contraires du contrat :

1 ^{er} acompte	20 % à la signature du contrat
2 ^e acompte	40 % à 4 mois avant le séjour
Solde (40 %)	Au début du séjour

ANNULATION DES SÉJOURS ET VARIATION D'EFFECTIFS

Si l'effectif d'enfants présents au début du séjour est inférieur à ce qui a été prévu au contrat signé ;

1/ Effectif inférieur de 10 à 15 % à ce qui a été prévu au contrat signé ; alors le tarif unitaire du séjour des enfants présents sera majoré de 5 %.

2/ Effectif inférieur de plus de 15 %, à ce qui a été prévu au contrat signé, alors le tarif unitaire du séjour des enfants présents sera majoré de 10 %.

ASSURANCE « ASSISTANCE-ANNULATION-RAPATRIEMENT »

Conformément à la législation, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de GRITCHEN, courtier en assurances, d'un montant de 2,90 % de votre séjour (hors adhésion et frais de dossier). Si vous souhaitez la souscrire, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et nous le retourner. Cette assurance vous offre la possibilité de remboursement de vos séjours annulés, par l'assureur, et selon ses motifs, conditions et barèmes. Au premier acompte reçu, l'assureur vous enverra un mail de confirmation de souscription, avec un numéro d'adhésion à la police d'assurance. Il vous appartient de le contacter directement en cas de sinistre. Dans tous les cas de figure, votre liste de participants devra nous être communiquée, à minima, 90 jours avant le début du séjour.

CADRE DE VIE

Les repas pris à l'extérieur des Clarines ne sont en aucun cas décomptés. Les chambres, le jour du départ, doivent être libérées pour 10H00 maximum sauf dispositions contraires.

Les avant-programmes d'activités « types », fournis pour information, sont non contractuels.

Rappel : Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment. Une facturation spécifique de 100 € sera appliquée aux résidents ne respectant pas cette disposition.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément à la loi, les données à caractère personnel que les Clarines recueille dans le but de procéder à votre inscription et au paiement de votre séjour, et enregistrées dans un fichier informatisé, vous sont bien sûr accessibles. Vous avez la possibilité de les faire rectifier ou supprimer, en nous contactant via notre boîte Email «contact@lesclarines.net», ou en écrivant aux Clarines, Les Sagnes de Saint Jean, 04140 MONTCLAR. Ces données sont conservées au maximum 3 ans à compter de notre dernier contact. Vos coordonnées bancaires ne sont pas stockées.

MÉDITATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Chaque acheteur a droit à une médiation conventionnelle, auprès de la Commission de la médiation, de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes. Ou bien à tout mode alternatif de règlement de différends en cas de contestation.

Les coordonnées de notre médiateur :

CM2C, 49, rue de Ponthieu, 75008 PARIS. Site web : <https://cm2c.net>, mail : cm2c@cm2c.net, téléphone : 0189470014

LE DROIT À L'IMAGE

En effectuant une réservation pour un séjour au centre de vacances des Clarines, je donne mon accord pour utiliser toutes les images vidéo ou photographies concernant les membres du groupe, réalisées durant mon séjour.

Cette autorisation emporte la possibilité au photographe/graphiste, d'apporter à la fixation initiale de l'image d'un enfant/enseignant/accompagnateur toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utiles. Le photographe/graphiste pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

- Pour une durée indéterminée
- Sur les territoires : monde, tous pays
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM/DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, internet (incluant blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (Smartphones, tablettes, etc.)

En cas de désaccord, vous devez envoyer un courrier à l'attention de la directrice des Clarines pour lui signaler votre désaccord, accompagné d'une photo de toutes les personnes concernées (pour pouvoir les reconnaître sur les médias).

TAXE DE SÉJOUR

La communauté de communes perçoit tout au long de l'année, une taxe de séjour par personne et par nuit d'un montant de 0,88 €.

Les adultes séjournant dans le cadre des classes découvertes n'y sont pas soumis.

Je soussigné(e)

☐

PROFESSEUR DES ÉCOLES

☐

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente des Clarines, proposées ci-dessus.

Le

A

SIGNATURE :